

**Département de la Seine Maritime**  
**C.C.A.S. DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-03-02-03**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Présidente.

**Etaient Présents** : LEFEBVRE Blandine ; CARON Anne-Marie ; POISSON Caroline ; POIS Marie-Beatrice ; EVRARD Corinne ; OUADJAFAR Arlette ; PETAIN Angélique ; VERRAES Hélène ; RIMOLA Marcello

**Absents excusés** : MOA Khadija ; POIS Laurine ; FOURNEAUX Catherine ;

**Absent** : WINTER Gwenaël

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 21/02/2023

Date d'affichage : 21/02/2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

**Madame CARON a été désignée secrétaire de séance.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS CCAS**

**RAPPORTEUR : MME CARON ANNE-MARIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R123-7 ;

Considérant qu'un agent du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) est susceptible de bénéficier d'un avancement de grade adjoint administratif principal de 2ème classe en 2023,

Considérant qu'afin d'y affecter l'agent promu, ce poste doit être créé,

Considérant que le tableau des emplois du CCAS doit être modifié à compter du 02/03/2023,

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des votants :**

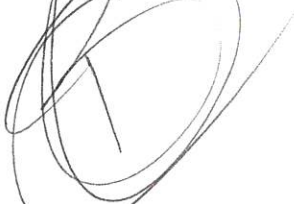
- Décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2è classe, à temps complet,
- Dit que le tableau des emplois du C.C.A.S. sera désormais le suivant :

<b>Filière</b>	<b>GRADE</b>	<b>CAT.</b>	<b>Effectif</b>	<b>TC ou TNC</b>
ADM	Directrice Générale des Services	A	1	TNC
ADM	Adjoint administratif principal cl1	C	1	TC
SOC	Conseiller-e en économie sociale et familiale	A	1	TC
ADM	Adjoint administratif principal cl2 (création)	C	1	TC
ADM	Adjoint administratif	C	1	TC
ADM	Adjoint administratif	C	1	TC
SOCIAL	Agent social principal cl1	C	2	TC
SOCIAL	Agent social principal cl2	C	1	TC
SOCIAL	Agent social	C	2	TC
SOCIAL	Agent social principal cl2	C	5	TNC 25h
SOCIAL	Agent social principal cl2	C	3	TNC 20h
SOCIAL	Agent social principal cl2	C	15	TNC

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

- Autorise Madame la Présidente à recruter exceptionnellement un agent non titulaire, dans l'hypothèse d'une recherche infructueuse de candidatures statutaires susceptibles de pourvoir les postes vacants,
- Autorise Madame la Présidente, ou la Vice-Présidente par délégation, à signer les contrats des agents du personnel recrutés conformément au Code général de la fonction publique,
- Dit que la DGS de la commune est chargée de l'exécution et la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Anne-Marie CARON



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Au registre sont les signatures,  
Le 2 mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267601060-20230302-2023-03-02-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Publication : 14/02/2023



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat